



PRÉFET DU HAUT-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION

BUREAU DES ÉLECTIONS ET DE LA RÉGLEMENTATION

BUREAU DES ÉLECTIONS

ARRÊTÉ du 23 mai 2022 fixant la liste des candidats aux élections législatives des 12 et 19 juin 2022 pour le département du Haut-Rhin, établi selon l'ordre du tirage au sort

Le Préfet du Haut-Rhin
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles R. 28 et R. 101 ;

VU le décret n°2022-468 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

VU l'arrêté du 11 mai 2022 fixant les modalités d'organisation du tirage au sort pour l'attribution des panneaux d'affichage des élections législatives des 12 et 19 juin 2022 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste des candidats au premier tour des élections législatives du département du Haut-Rhin, et de leurs remplaçants, dans l'ordre du tirage au sort effectué le 20 mai 2022, figure en annexe au présent arrêté.

Article 2 : Le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin, et les maires des communes du département du Haut-Rhin sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation
Le Secrétaire général

Christophe MAROT